Fiche d’examen au cas par cas pour les zones visées par l’article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

selon le R.122-17-II alinéa 4 du Code de l’environnement

| **Mode d'emploi simplifié** |
| --- |
| Toutes collectivités compétentes sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l’article L2224-10 du CGCT, communément appelés zonages d’assainissement, en voie d’élaboration, mais aussi de révision ou de modification sont concernées par la présente fiche d’examen au cas par cas.  La présente fiche est à renseigner et à transmettre, avec l’ensemble des pièces demandées, à l’attention de la Mission Régionale de l’Autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine – DREAL NA – Cité administrative de Bordeaux, selon les obligations faites à la personne publique responsable conformément à l’article R122-18-I CE.  L’objectif de cette procédure d’examen au cas par cas est de permettre à l’autorité environnementale de se prononcer, par décision motivée au regard de la susceptibilité d’impact sur l’environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réaliser l’évaluation environnementale de son plan.  Les informations transmises engagent la personne publique responsable et font l’objet d’une publicité sur le site internet de l’autorité environnementale. |

**Notes : le présent formulaire ne dispense pas de la transmission du ou des plans de zonages et de la notice les accompagnant, ainsi que tout élément disponible permettant d’appréhender plus facilement les impacts potentiels des zonages proposés ; la taille des cases est à ajuster selon les informations à apporter : la taille initiale ne reflète pas forcément l’ampleur des réponses attendues…**

| **Territoire concerné** | **Nom de la Personne publique responsable**  **(Porteur du zonage)** |
| --- | --- |
| COMMUNE DE GAUJACQ |  |

| **I. Zonages concernés par la présente demande** | | |
| --- | --- | --- |
| Les zones d**’assainissement collectif** où la collectivité compétente est tenue d’assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l’épuration et le rejet ou la réutilisation de l’’ensemble des eaux collectées ; | Oui - ~~non~~ | Si oui, remplir tableau A ci-après |
| Les zones relevant de l’**assainissement non collectif** où la collectivité compétente est tenue d’assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l’entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d’assainissement non collectif ; | Oui - ~~non~~ | Si oui, remplir tableau A ci-après |
| Les zones où des mesures doivent être prises pour **limiter l’imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l’écoulement des eaux pluviales et de ruissellement** ; | ~~Oui~~ - non | Si oui, remplir tableau B ci-après |
| Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la **collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement** lorsque la pollution qu’elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l’efficacité des dispositifs d’assainissement. | ~~Oui~~ - non | Si oui, remplir tableau C ci-après |

| **II. Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)** |
| --- |
| Le zonage d’assainissement existant est révisé afin de le mettre en cohérence avec le PLUI en-cours de réalisation. |

| **III. Caractéristiques des zonages et contexte** | |
| --- | --- |
| 1. Est-ce une révision/modification de zonages d’assainissement ?   * Quelle est la date d’approbation du précédent zonage ? 2002 * Dans le cas d’une extension éventuellement envisagée d’un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s’étendre ? | Oui - ~~non~~  Si oui, veuillez joindre les cartes de zonage existantes ; |
| 2. Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d’urbanisme ?   * Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ?      * Si le(s) document(s) est/sont en cours d'élaboration / révision, quel est l'état d'avancement de la démarche ? | PLUi en cours d’élaboration  ~~PLU~~  ~~Carte communale~~  Plusieurs :.............................................................................… |
| 3. La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d’une élaboration/révision du document d’urbanisme ? | Oui - ~~non~~ |
| Expliquer l’articulation envisagée entre le document d’urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d’assainissement par le document d’urbanisme, conséquences des ouvertures à l’urbanisation, ...) :  Le zonage d’assainissement proposé prévoit :  - une zone 1AU de 9600 m2 entre le bourg et Hallibouve pour une densité de 10 logements par hectare, le nombre de logements supplémentaires serait de 10 ; - lots constructibles avec un ratio de 10 logements par hectare, le nombre de logement supplémentaire serait de 9 sur le secteur Poutéou ;  - 2 lots constructibles (2900 m2 et 1600 m2) avec un ratio de 10 logements par hectare, le nombre de logement supplémentaire serait de 4 sur le secteur Hallibouve ;  - 3 lots constructibles (900 m2, 900 m2 et 1000 m2) avec un ratio de 10 logements par hectare, le nombre de logement supplémentaire serait de 3 sur le secteur Cap de Salem.  La commune a donc fait le choix d’être en :  - Zone AC : Zone actuellement desservie par le réseau de collecte des EU étendue aux zones à urbaniser uniquement pour les parcelles ZR n°0038, n°0014 et n°0012 - Zone ANC : Le reste du territoire | |
| 4. Des études techniques (type : schéma directeur d’assainissement[[1]](#footnote-1), étude sur les eaux pluviales...) ont-elles été menées préalablement à vos propositions de zonages ? | Oui - ~~non~~ |
| Préciser ces études : Une étude de scénarii en phase avec le zonage d’urbanisme proposé a été réalisé.  La commune a délibéré pour retenir le zonage proposé soit en : - Zone AC : Zone actuellement desservie par le réseau de collecte des EU étendue aux zones à urbaniser uniquement pour les parcelles ZR n°0038, n°0014 et n°0012 - Zone ANC : Le reste du territoire | |

| **IV. Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d’être touchées** | |
| --- | --- |
| 1. Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d’une commune disposant :   * D’une zone de baignade ? * D’une zone conchylicole ? * D’un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d’alimentation en eau potable ? * D’un périmètre de plan de prévention des risques d’inondations ? | Oui - non - limitrophe  Oui - non - limitrophe  Oui - non – limitrophe  Oui - non - limitrophe |
| Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie) | |
| 2. Existe-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que :   * Natura 2000 ? * ZNIEFF1 ? * Zone humide ? * Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ? * Présence connue d’espèces protégées ? | * ~~Oui~~ - non * ~~Oui~~ – non * Oui - non * Oui - non * Oui - non |
| Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie)  Autres : | |
| 3. Le territoire est-il concerné par une nappe phréatique sensible ? | Oui - non |
| 4. Quels sont les niveaux de qualité écologique et chimique[[2]](#footnote-2) des masses d’eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande ?   * Nom des Masses d’eau superficielle : * Le Luy : * Objectif de l’état écologique : Bon état 2027 * Objectif de l’état chimique : Bon état 2015 * Le Luy de France : * Objectif de l’état écologique : Bon état 2027 * Objectif de l’état chimique : Bon état 2015 * Le ruisseau de Larrissaou : * Objectif de l’état écologique : Objectif moins strict * Objectif de l’état chimique : Bon état 2015 * Nom des Masses d’eau souterraine : * FRFG029 Alluvions des Luys * Objectif de l’état écologique : Bon état 2015 * Objectif de l’état chimique : Bon état 2015 * FRFG044 Molasses, alluvions anciennes de Piémont et formations peu perméables du bassin de l’Adour * Objectif de l’état écologique : Bon état 2015 * Objectif de l’état chimique : Bon état 2015 * FRFG080A Calcaires du jurassique moyen et supérieur majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain * Objectif de l’état écologique : Bon état 2015 * Objectif de l’état chimique : Bon état 2015 * FRFG081 Calcaires du sommet du Crétacé supérieur majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain * Objectif de l’état écologique : Bon état 2015 * Objectif de l’état chimique : Bon état 2015 * FRFG082A Calcaires du Paléocène majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain * Objectif de l’état écologique : Bon état 2021 * Objectif de l’état chimique : Bon état 2015 * FRFG091 Calcaires de la base du Crétacé supérieur majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain * Objectif de l’état écologique : Bon état 2015 * Objectif de l’état chimique : Bon état 2015 |  |
| 5. Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire ?  Autres : | ~~Pas de réseau~~  Séparatif[[3]](#footnote-3)  ~~Unitaire~~ |
| 6. Disposez-vous d’une carte d’aptitude des sols à l’infiltration ?  Le cas échéant, joindre une cartographie | Oui - ~~non~~ |

| **A - Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées** | | |
| --- | --- | --- |
| 1. Les contrôles des assainissements non collectifs ont-ils été réalisés ? | Oui – ~~non~~ | |
| Si oui, préciser les dates et les résultats des dernières campagnes de contrôle de l’assainissement non collectif (joindre éventuellement une cartographie) | | |
| 2. Si vous prévoyez de l’Assainissement Non Collectif (ANC), quels modes de gestion prévoyez-vous ? | | |
|  | | |
| 3. Disposez-vous d’une ou plusieurs stations d’épuration ? | Oui – ~~non~~ | |
| Si oui, décrivez ces équipements (date de mise en service, capacité nominale, localisation, exutoire, bilan de fonctionnement…)  Station d’épuration filtres à sable et pouzzolane 150 m2  Capacité nominale 60 EH Rejet dans un ruisseau affluent du Ruisseau de Larrissaou | | |
| 4. La station de traitement des eaux usées actuelle est-elle en surcharge hydraulique[[4]](#footnote-4) ?  Par temps sec ?  Par temps de pluie ?  De façon saisonnière ? | * ~~Oui~~ – non * ~~Oui~~ – non * ~~Oui~~ – non * ~~Oui~~ – non | |
| 5. Quels sont les taux de rendement épuratoire de la station ? | | |
| Non connus | | |
| 6. Est que des travaux sont programmés sur la station d’épuration ou les réseaux ?  Si oui, à quelle échéance ? | | ~~Oui~~ – non |
|  | | |
| 7. Dans le cas d’une révision ou modification du zonage d’assainissement, quelles sont les évolutions apportées ? Quelles en sont les raisons ? | | |
| Aucune modification n’est apportée au zonage d’assainissement actuel. | | |

| **B - Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.** | |
| --- | --- |
| 1. Existe-t-il des risques ou enjeux liés à :   * Des problèmes d’écoulement des eaux pluviales ? * De ruissellement ? * De maîtrise de débit ? * D’imperméabilisation des sols ? | * Oui – non * Oui – non * Oui – non * Oui – non |
| Lesquels : | |
| 2. Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ? | Oui - non |
| Lesquelles :  Quelles ont été les raisons de leur mise en place ? | |
| 3. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l’imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement...) ? | Oui – non  Si oui, fournir si possible une carte. |
| 4. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ?  Si oui, des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ? | Oui – non  Si oui, fournir si possible une carte.  Oui - non |
| Si oui, lesquelles ? | |
| 5. Votre commune a-t-elle fait l’objet d’une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ? | Oui – non |

| **C - Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement** | |
| --- | --- |
| 1. Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ? | Oui - non |
| 2. Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d’eaux pluviales par temps de pluie ?  Selon quelle fréquence ?  Avez-vous identifié l’origine de ces problématiques ? | Oui – non |
| 3. La réalisation d’ouvrages de collecte d’eau pluviale est-elle prévue ?  Si oui lesquels et pour quel objectif ? | Oui - non |
| 4. Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ?  Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ? | Oui – non  Oui - non |

| **Autoévaluation (facultatif)**  **Au regard du questionnaire, estimez-vous qu’il est nécessaire que vos zonages définis au L.2224-10 CGCT fassent l’objet d’une évaluation environnementale ou qu’ils devront en être dispensés ?** |
| --- |
| Expliquez pourquoi : |

A…........ Le…......

1. Attention : à ne pas confondre avec le schéma d’assainissement selon l’article L2224-8 du CGCT. [↑](#footnote-ref-1)
2. L’information se trouve sur le site [http://www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr/) ou http://www.lesagencesdeleau.fr/ [↑](#footnote-ref-2)
3. *Séparatif : un réseau d’eaux usées strictes, voire parfois complété d’un réseau d’eaux pluviales strictes* [↑](#footnote-ref-3)
4. références réglementaire pour estimer la surcharge :l*es valeurs limites de l’arrêté du 22 juin 2007, et (parce qu’il peut être plus restrictif) les valeurs limites définies dans l’arrêté préfectoral propre à la station d’épuration (ou au système d’assainissement)* [↑](#footnote-ref-4)